

Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 6 avril 2022



Membres élus : 20

En activité : 20

Membres présents : 14

Membre ayant donné procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14 (13 présents+1 procuration)

Le Président, Michel PAQUET, a quitté la salle et a cédé la présidence à Mme RENAUX.

Membres absents excusés : 5

L'an deux-mille-vingt-deux le six avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le trente-et-un mars, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE :

Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. MELEO Guy et
M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès,
M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,
M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc et M. FOSSO Antoine
(il a suppléé M. JURCZAK)

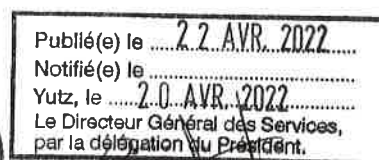
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. DE LAZZER a donné procuration à Mme Patricia RENAUX




Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : M. CORAZZA Hervé et Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Objet : Compte Administratif 2021

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le Compte Administratif 2021 du SYDELON a été précédé par :

- le rapport d'orientation budgétaire tenu le 9 mars 2022,

I. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2021 de la section de fonctionnement atteint **1 306 402,86** euros. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 15 261 506,42 euros. Les principales recettes sont :

- **1 133 475,70** euros de participations aux frais de fonctionnement (cotisations de 6.02 euros H.T. par habitant),
- **13 330 820,70** euros de « participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés »,
- **795 590,17** euros de ventes de produits résiduels.
- **1619,85** autres recettes.

Les dépenses de fonctionnement totalisent 13 955 103,56 euros.

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **15 342,60** euros, dont **10 305,00** euros en immobilisations incorporelles (frais d'études, frais d'insertion, concessions), et **5 037,60** euros en immobilisations corporelles (matériel de bureau, matériel informatique et mobilier, cheptel).

Le Président, Michel PAQUET, quitte la salle et cède la Présidence Mme RENAUX Patricia,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Patricia RENAUX, 1^{ère} Vice-Présidente, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif pour l'exercice 2021 du SYDELON arrêté comme suit :


<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	15 261 506,42 €
Dépenses	13 955 103,56 €
Résultat de l'exercice	1 306 402,86 €
Résultat de fonctionnement reporté	73 313,17 €
Résultat excédentaire cumulé	1 379 716,03 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	41 812,64 €
Dépenses	15 342,60 €
Résultat de l'exercice	26 470,04 €
Résultat d'investissement reporté	295 656,51 €
Excédent d'investissement cumulé	322 126,55 €
<i>Restes à réaliser :</i>	
Recettes d'investissement	0,00€
Dépenses d'investissement	0,00€
Résultat excédentaire cumulé	322 126,55 €

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **22 AVR. 2022**
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le **20 AVR. 2022**



Le Président,


Michel PAQUET

